



TEXTILES... Options pour une mode qui répare, réutilise, recycle !



Nos vêtements, chaussures et linge de maison peuvent avoir plusieurs vies.

Ne les jetons plus à la poubelle. Pensons à la réparation, à la réutilisation et au recyclage pour réduire notre impact sur l'environnement.

Où puis-je déposer mes textiles usagés ?

Dans les conteneurs LE RELAIS :



• Dans les déchèteries du Syndicat du Val de Loir.

• Dans 14 des communes du Syndicat :

- CHENU : rue du ruisseau (*atelier municipal*)
- COULONGÉ : rue Saint-Hubert
- JUPILLES : rue du 19 mars 1962 (*parking du musée du bois*)
- LUCEAU : le clos du Moulin (*salle des fêtes*), parking Intermarché
chemin des récollets (*local ATRE*)
recyclerie Au coin de l'ATRE
- LE LUDE : rue de la garenne (*en face Intermarché*)
- MAYET : 10 av de la pelouse (*agrial*),
rue des chevriers (*maison de retraite*)
- MONTVAL-SUR-LOIR : ZAC du chêne vert
- NOGENT SUR LOIR : rue J. de la Fontaine
- PONTVALLAIN : parking de la salle des fêtes
- REQUEIL : place du 8 mai
- SAVIGNÉ SOUS LE LUDE : rue des mimosas
- ST-JEAN-DE-LA-MOTTE : rue de Pringé
- VAAS : rue du port Liberge
- YVRÉ LE POLIN : route de Requeil

Pensez aussi aux associations caritatives et d'insertion : Croix-Rouge, Secours Catholique, AISP, ATRE....

Pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous, visitez www.lafibredutri.fr/je-depose

Quels sont les textiles concernés ?

Tous les textiles d'habillement (y compris les sous-vêtements), le linge de maison (ex: draps, nappes, torchons...) et les chaussures peuvent être déposés dans les conteneurs à textiles, quelque soit leur état, même usés ou déchirés. Ils seront ensuite valorisés.

Vous pouvez déposer :



Vos vêtements et votre linge de maison, **propres** et **secs** dans un **sac fermé** (≈ 30L)



Ne déposez **pas d'articles humides ni souillés** (ex : tissus ayant été utilisés pour le bricolage ou la peinture)



Vos **chaussures liées par paire** et dans un **sac fermé** (≈ 30L)

Les couettes, les coussins, les oreillers sont interdits dans les conteneurs textiles mais peuvent être déposés en déchèterie dans un contenant dédié.

Que deviennent ces textiles ?

Selon leur état, les vêtements, linge de maison et chaussures déposés à une adresse identifiée seront reportés ou recyclés :

- Les articles en meilleur état seront revendus en boutique de seconde main, en France ou à l'export
- Les articles en moins bon état seront transformés en nouvelles matières, tel que du fil, du géotextile pour l'industrie du bâtiment ou de l'automobile, plasturgie/composite pour de nouveaux objets, valorisation énergétique.



Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets

02 43 94 86 50

contact@syndicatvaldeloir.fr